

CONDUITE DE PRODUCTIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE TRANSFORMATION et COMMERCIALISATION

La formation par apprentissage associe deux partenaires : une exploitation d'accueil et notre centre de formation . Ainsi l'apprenti(e) peut à la fois acquérir une expérience professionnelle en participant au fonctionnement de l'exploitation, percevoir une rémunération et valider ses connaissances techniques.

Ce certificat de spécialisation permet de compléter un parcours de formation agricole par l'acquisition de connaissances spécifiques à la production biologique en viticulture, maraîchage ou arboriculture.

Conditions d'accès

RENTREE 2013

- Etre âgé de moins de 26 ans à la signature du contrat.
- Etre titulaire d'un **Brevet Professionnel** Responsable d'Exploitation agricole ou Productions Horticoles ou d'un **Bac Pro** Conduite de l'exploitation agricole ou Productions Horticoles ou d'un **BTSA** toutes productions.
- **Avec dérogation** : les personnes titulaires d'un bac ou d'un diplôme supérieur, avec expérience et projet professionnels.
- Avoir une entreprise d'accueil en agriculture biologique ou en conversion.

Organisation de la formation

- La formation est répartie sur 1 an dont 16 semaines au CFA soit 560 heures de formation

Contrat d'apprentissage

- **Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée (1 an) entre l'entreprise et un(e) apprenti(e).**
- **L'apprenti(e) est un(e) salarié(e) de l'entreprise en formation.**

En fonction de l'âge	L'apprenti(e) perçoit un % du SMIC		
	- 18 ans	18/20 ans	+ 21 ans
Salaire	25%	41%	53%

	L'entreprise perçoit des aides		
	- 18 ans	18/20 ans	+ 21 ans
Fin de la 1ère année	1 000 € *		
Si embauche en CDI	1 800 € *		
Exonération des cotisations sociales patronales de sécurité sociale			

*versées par le Conseil Régional Languedoc Roussillon selon conditions

- **L'entreprise s'engage à former l'apprenti(e) en fonction de ses objectifs et de ceux du certificat.**
- Le maître d'apprentissage a une qualification professionnelle liée au certificat.
- Il a la responsabilité d'accueillir, de suivre, de former et d'évaluer l'apprenti(e).

Contenu des modules

La formation est organisée en 4 unités capitalisables (modules de formation).

Unités Capitalisables	Thèmes et contenus	durée
UC 1	Organisation du système de production en respectant la réglementation et les principes d'agriculture biologique: Diagnostic global de l'exploitation, étude de la filière.	150 heures
UC 2	Mise en oeuvre des techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique en: - viticulture ou - maraîchage ou - arboriculture	150 heures
UC3	Analyse des résultats technico économiques des productions conduites en agriculture biologique et conséquence d'une conversion: Calculs et analyse des ratios économiques	150 heures
UC4	Transformation et mise en marché des produits biologiques dans le respect des règles d'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail	110 heures

Les cours au CFA ont lieu sous forme de visites, travaux pratiques et d'enseignements théoriques. Un formateur assure le suivi de l'apprenti en entreprise.

Structure du diplôme

- Évaluation des 4 UC (Unités Capitalisables) en cours de formation
- L'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans

La formation est validée par un certificat national délivré par le Ministère de l'Agriculture

CFA AGRICOLE des PYRENEES-ORIENTALES
1 Avenue des Pyrénées 66600 RIVESALTES
Tel : 04.68.64.89.77 – Fax : 04.68.64.89.78
cfa.pyrenees-orientales@educagri.fr - www.eplea66.educagri.fr

